



OPRR

Office de la productivité et de
la récupération des ressources

PLAN D'ACTIVITÉS 2018



OPRR

Office de la productivité et de
la récupération des ressources

4711, rue Yonge, bureau 408
Toronto (Ontario) M2N 6K8
Tél. : 416 226 5113
Courriel : info@rpra.ca
Site Web : www.rpra.ca



Mission :

Veiller à la promotion et au respect des responsabilités en matière de réduction et de gestion des matériaux d’emballage et des produits.

Vision :

Une province d’Ontario sans déchets où toutes les ressources sont recyclées et réutilisées.

Table des matières

01	04
INTRODUCTION 03	PLAN FINANCIER 13
02	Ressources humaines 13
APERÇU DE L’OFFICE 04	Revenus et dépenses 15
Notre rôle et notre mandat 04	Marge de crédit 18
Structure organisationnelle 04	Fonds de réserve 18
Relation avec le gouvernement 05	Risque 18
Prestation des services en français 05	05
03	MESURES DE RENDEMENT 19
PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE 2018 À 2020 07	Priorités stratégiques 19
Hypothèses clés 07	Transition des programmes de réacheminement des déchets 19
Priorités stratégiques	Gestion responsable des données 20
Transition des programmes de réacheminement des déchets 08	Autorité de confiance 20
Gestion responsable des données 09	Responsabilité 21
Autorité de confiance 11	Viabilité organisationnelle 21
Responsabilisation 11	
Viabilité organisationnelle 12	



01

INTRODUCTION

Le mandat de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (l'Office) qui consiste à jouer un rôle clé dans la promotion de l'économie circulaire en Ontario est entré en vigueur en novembre 2016. Précisément, l'Office est mandaté par le gouvernement de l'Ontario pour :

- Exercer les pouvoirs et fonctions conférés à l'Office en vertu de la [Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire](#) (LRREC), la [Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets](#) (LTRD) ou de toute autre loi;
- Fournir des renseignements aux personnes dont les activités ont trait à la récupération des ressources ou à la réduction des déchets en Ontario et au public à propos de la LRREC, des règlements et des activités menées conformément aux lois en vertu desquelles l'Office exerce ses pouvoirs ou ses fonctions.

Les pouvoirs et fonctions conférés à l'Office sont les suivants :

- Surveiller les organismes de financement industriel (OFI) et les responsables de la gérance industrielle (RGI) et des programmes de réacheminement des déchets qu'ils exploitent en vertu de la LTRD, y compris la conformité des organismes à leurs plans de programme approuvés et la conformité des agents de gestion aux règles établies par les OFI;
- Approuver les plans de liquidation élaborés par les OFI comme prescrit par le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (le ministre) et superviser la mise en œuvre des plans approuvés;
- Créer et maintenir un registre de données en ligne afin de recevoir les renseignements venant des parties qui sont tenues de s'inscrire auprès de l'Office;
- Garantir le respect par les parties visées de leurs responsabilités telles que déterminées par les règlements qui seront mis en place en vertu la LRREC.

La [Stratégie pour un Ontario sans déchets : Vers une économie circulaire](#) (la Stratégie) du gouvernement établit

la vision d'une économie circulaire de l'Ontario, elle donne une orientation à l'Office pour l'atteinte des objectifs de son mandat et elle décrit les défis auxquels nous faisons face collectivement, y compris les suivants :

- L'Ontario produit trop de déchets et n'en recycle pas assez;
- Peu d'amélioration du taux de réacheminement global a eu lieu durant la dernière décennie;
- La province fait face à un accroissement des défis en matière de gestion des déchets alors que les sites d'enfouissement atteignent leur pleine capacité;
- Les déchets des sites d'enfouissement contribuent de façon importante à l'émission de gaz à effet de serre.

La Stratégie établit une vision par laquelle les déchets sont perçus comme une ressource pouvant être récupérée, réutilisée et réintégrée. Dans une économie circulaire :

- L'utilisation de matières premières est minimisée;
- La durée de vie utile des matières et autres ressources est maximisée par le recyclage, la réutilisation et le retraitement des déchets;
- Les déchets provenant des matériaux d'emballage et des produits sont minimisés par une conception et une fabrication améliorée.

La Stratégie crée aussi une occasion de générer des avantages économiques en favorisant l'innovation et la compétition afin de :

- Créer et développer le secteur de la réutilisation, du recyclage et du remanufacturation;
- Réduire les coûts municipaux de gestion des déchets résidentiels;
- Encourager les entreprises à concevoir des produits et des emballages durables, réutilisables et facilement recyclables;
- Inciter la création de modèles d'affaires fondés sur l'extension du cycle de vie d'un produit.

02

APERÇU DE L'OFFICE

Notre rôle et notre mandat

La LRREC et LTRD énoncent le cadre législatif des responsabilités, pouvoirs et fonctions de l'Office :

- La LTRD établit le rôle de l'Office au chapitre de la supervision de l'exploitation continue des programmes actuels de réacheminement des déchets, ainsi que de la liquidation ordonnée de ces programmes et des organismes de financement industriel responsables de les gérer.
- La LRREC établit le rôle de l'Office quant à l'élaboration et au maintien d'un registre et à la mise en application des exigences en matière de conformité par les fabricants de matériaux d'emballage et de produits qui génèrent des déchets, ainsi que des autres parties intéressées en réacheminement des déchets, incluant les collecteurs, les transporteurs, les transformateurs et les autres fournisseurs de services. Les fabricants seront tenus individuellement responsables et devront rendre des comptes pour les matières actuellement gérées en vertu de la LTRD, ainsi que pour les nouvelles matières désignées par le gouvernement de l'Ontario.

Les activités clés de l'Office sont les suivantes :

- Superviser l'atteinte des objectifs en matière de rendement établis par les règlements de la LRREC en menant des activités liées à la conformité et à l'exécution;
- Superviser l'exploitation continue des programmes actuels de réacheminement des déchets exploités par :
 - Les organismes de financement industriel :
 - Intendance Ontario, responsable du Programme de la boîte bleue et du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux;
 - Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario, responsable du Programme de recyclage des pneus usagés;
 - Ontario Electronic Stewardship (OES),

responsable du Programme de réacheminement des déchets électriques et d'équipements électroniques;

- Les responsables de la gérance industrielle :
 - L'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP), responsable des peintures, des revêtements, des solvants, des engrais et des pesticides;
 - Automotive Materials Stewardship (AMS), responsable des filtres à huile, des contenants d'huile et de l'antigel;
 - SodaStream, responsable de ses contenants de dioxyde de carbone pressurisés exclusifs;
- Créer et maintenir un registre afin de consigner les renseignements soumis par les parties réglementées tenues de s'inscrire, surveiller le rendement et faire état des efforts de l'Ontario pour faire progresser l'économie circulaire.

Structure organisationnelle

Avec la promulgation de la [Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets](#) le 30 novembre 2016, l'ancien organisme, Réacheminement des déchets Ontario, est devenu l'Office de la productivité et de la récupération des ressources, responsable de superviser les programmes continuant en vertu de la LTRD et de veiller au respect des règlements établis en vertu de la LRREC.

L'Office est un organisme sans but lucratif indépendant géré par un conseil d'administration composé de membres sélectionnés pour leurs compétences¹. Le conseil est responsable de la gouvernance générale des affaires de l'Office. Il doit également rendre compte de l'atteinte par l'Office des objectifs liés à son mandat en vertu des lois et de [l'Accord de fonctionnement provisoire entre l'Office et le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique](#).

Le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de

02 | APERÇU DE L'OFFICE

changement climatique nomme cinq membres au conseil d'administration, y compris son premier président. Le conseil doit élire six membres additionnels pour compléter l'équipe de onze administrateurs. Dans les trente (30) jours après l'élection du sixième membre, le conseil doit élire un président.

Pour réaliser son mandat, le conseil nomme un premier dirigeant et un registrateur, et délègue des responsabilités à ces cadres supérieurs qui sont chargés de l'administration des affaires de l'Office.

L'Office et ses membres, cadres, employés et mandataires ne sont pas mandataires de la Couronne.

Relation avec le gouvernement de l'Ontario

Le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario joue un rôle de supervision législative à l'égard de l'Office et est responsable de déposer le rapport annuel de l'Office devant l'Assemblée

législative. Les rôles et responsabilités du ministre et de l'Office sont établis dans un Accord de fonctionnement provisoire.

Le conseil doit rendre des comptes au ministre en ce qui a trait au rendement de l'Office.

Prestation des services en français

La LRREC exige que l'Office élabore un plan afin d'offrir les services en français et l'Accord de fonctionnement provisoire précise les moyens par lesquels l'Office offrira ces services.

L'Office a élaborera son plan de prestation des services en français et les publiera sur son site Web. Il combinera l'utilisation de services externes de traduction française et l'embauche d'employés bilingues pour remplir ses obligations.



¹De plus amples informations au sujet du conseil d'administration se trouvent l'article 7 de l'Accord de fonctionnement provisoire. Les biographies des membres du conseil d'administration et d'autres renseignements au sujet des comités du conseil se trouvent sur le site Web de l'Office.



03

PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE 2018 À 2020

Priorités stratégiques

L'Office a défini cinq priorités stratégiques qui lui permettront de soutenir efficacement la Stratégie du gouvernement pour la période allant de 2018 à 2020 :

1. Transition des programmes de réacheminement des déchets
2. Gestion responsable des données
3. Autorité de confiance
4. Responsabilisation
5. Viabilité organisationnelle

Hypothèses clés

Le plan d'activités 2018 de l'Office couvre une période de trois ans allant de 2018 à 2020. Lors de l'élaboration de ce plan, l'Office a fait face à de nombreuses incertitudes inévitables découlant de la mise en œuvre de la LRREC. Nous avons par conséquent basé ce plan sur la direction actuelle du ministre et sur un nombre d'hypothèses concernant de possibles initiatives réglementaires futures qui auraient un impact sur les activités de l'Office. Ces hypothèses sont des estimations et ne servent qu'aux fins de planification de l'Office; notre intention n'est pas de présumer de décisions qui n'ont pas encore été prises ou communiquées par le gouvernement. Durant la mise en place de ce plan et l'élaboration du plan de 2019 et des suivants, l'Office consultera le gouvernement afin de mettre à jour nos hypothèses et, le cas échéant, d'ajuster nos activités.

Les hypothèses principales concernent :

- L'échéancier de la liquidation du programme de réacheminement des déchets;
- L'échéancier des initiatives décrites dans la Stratégie du gouvernement;

- L'échéancier de la désignation des matières additionnelles;
- Le nombre de parties visées associé à chaque activité.

En 2018, conformément aux directives du ministre, l'Office examinera et au besoin approuvera et par la suite supervisera la mise en œuvre du plan de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario visant à liquider le Programme de recyclage des pneus usagés d'ici le 31 décembre 2018. La liquidation de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario se fera une fois que le Programme de recyclage des pneus usagés aura cessé ses activités.

À des fins de planification, l'Office a supposé la liquidation d'un second programme en 2018 et d'un autre en 2019.

Comme décrit dans la Stratégie, le ministre s'est engagé à présenter un cadre de réduction des déchets alimentaires et organiques. L'Office a présumé d'une obligation pour les parties à s'inscrire à l'Office découlant de ce cadre. L'Office a aussi présumé de la désignation de matières additionnelles en vertu de la LRREC en 2019 et en 2020.

La Stratégie décrit aussi un examen des règlements d'application 102/94, 103/94 et 104/94 de l'Ontario² qui établissent les exigences pour les secteurs industriels, commerciaux et institutionnels de l'Ontario. L'Office a présumé d'une obligation pour les parties à s'inscrire à l'Office découlant de ces amendements.

Le tableau suivant énumère les hypothèses liées aux échéanciers et aux nombres d'inscriptions utilisées pour l'élaboration du plan d'activité couvrant une période de trois ans jusqu'en 2020. Ces hypothèses sous-tendent le plan de ressources humaines de l'Office et ses budgets financiers, y compris les capacités en matière de conformité et les projections de revenus et dépenses.

² Règlements d'application 102/94 Waste Audits and Waste Reduction Work Plans (en anglais seulement); 103/94 Industrial, Commercial and Institutional Source Separation Programs (en anglais seulement); and 104/94 Packaging Audits and Packaging Reduction Work Plans (en anglais seulement) en vertu de la [Loi sur la protection de l'environnement](#).

03 | PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE 2018 À 2020

Initiatives	Échéancier présumé de l'inscription des parties visées	Nombre présumé de parties visées
Règlement de la LRREC pour les pneus usagés	2018	30 000
Règlement de la LRREC pour les 2e et 3e programmes de transition	2018 à 2019	
Cadre de réduction des déchets alimentaires et organiques du ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC)	2019 à 2020	7 000
Initiatives d'examen des règlements du programme 3R du MEACC	2020	
Désignation de nouvelles matières par le MEACC	2020	20 000
Nombre total de parties visées d'ici 2020		57 000

L'échéancier de la liquidation du Programme de recyclage des pneus usagés est décrit dans la [directive du ministre quant à la liquidation de ce programme et de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario datée du 17 février 2017](#) (en anglais seulement). L'inscription des parties visées en vertu du règlement sur les pneus usagés de la LRREC est censée précéder le 31 décembre 2018, date à laquelle les opérations du Programme de recyclage des pneus usagés doivent cesser.

Toutes les autres hypothèses du tableau ci-dessus sont des conjectures et sont sujettes aux décisions futures du ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique. Dans le cas où ces hypothèses sous-estimeraient ou surestimerait l'échéancier, la fréquence et/ou la portée des initiatives, les activités, jalons et prévisions suivants seront ajustés en conséquence.

Priorité stratégique no 1 : Transition des programmes de réacheminement des déchets

Objectifs

- Pour soutenir la transition des programmes actuels, l'Office prévoit :
- Continuer la supervision des quatre programmes de réacheminement des déchets en vigueur et de leurs OFI associés avant la liquidation;
 - Continuer la supervision des programmes de gérance industrielle jusqu'à ce que les programmes

- de réacheminement des déchets soient liquidés;
- Consulter, évaluer, et le cas échéant, approuver les plans de liquidation soumis par les OFI, comme prescrit par le ministre;
 - Surveiller la mise en œuvre des plans de liquidation approuvés pour garantir :
 - La liquidation efficace de chaque programme selon l'échéancier établi par le ministre;
 - Des services continus et fiables pour les résidents;
 - Une transition sans heurts vers la responsabilisation individuelle des producteurs en vertu de la LRREC.

Activités et jalons

Surveillance continue en vertu de la LTRD

- 2018 – 2020
 - Superviser les programmes de réacheminement des déchets, y compris :
 - La conformité à la LTRD et à ses règlements
 - L'adhésion aux plans approuvés des programmes
 - Le rendement en fonction des objectifs
 - La production de rapports annuels
- Superviser les plans de gérance industrielle conformément aux ententes, y compris :
 - La conformité à la LTRD et à ses règlements
 - L'adhésion aux plans de gérance approuvés

03 | PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE 2018 À 2020

- Le rendement en fonction des objectifs
- La production de rapports annuels
- L'examen des budgets des OFI et de leur procédure d'établissement des tarifs conformément à la méthodologie d'établissement des tarifs approuvée.
- Le soutien du plan du Programme de la boîte bleue, y compris :
 - Élaborer conjointement avec Intendance Ontario un amendement au Programme de la boîte bleue en accord avec les directives du ministre de décrire la première phase de transition du Programme en vertu de la LTRD;
- Superviser la consultation des parties intéressées et des peuples autochtones par Intendance Ontario;
- Administrer le sondage municipal Datacall y compris la formation, la vérification des données et l'audit;
- Superviser le Fonds d'amélioration continue;
- Administrer les programmes de contribution en publicité de l'Association canadienne des journaux et de l'Association des journaux communautaires de l'Ontario.

Liquidation en vertu de la LTRD

- 2018
 - Évaluer le plan de liquidation du Programme de recyclage des pneus usagés et des OFI qui doit être présenté à l'Office par la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario d'ici le 31 octobre 2018
 - Superviser la mise en œuvre par la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario du plan de liquidation approuvé
- 2019 – 2020
 - Évaluer les plans de liquidations supplémentaires soumis à l'Office comme demandé par le ministre
 - Superviser la mise en œuvre des plans de liquidation selon les échéanciers établis par le ministre

Priorité stratégique no 2 : Gestion responsable des données

Objectifs

- Pour garantir la gestion responsable des données conservées au registre, l'Office prévoit :
- Évaluer et surveiller l'exactitude des données soumises par les parties visées;
 - Assurer la sécurité des systèmes de données afin de protéger les renseignements privés et commercialement sensibles;

- Fournir un accès à l'information public si celle-ci n'est pas privée et commercialement sensible, selon le cas, pour permettre aux entreprises et aux résidents d'évaluer et de contribuer au progrès de l'Ontario en vue d'une économie circulaire;
- Analyser les données conservées au registre afin de soutenir le développement de la politique gouvernementale et l'évaluation des effets de la Stratégie;
- Utiliser les données conservées au registre pour aider à formuler une stratégie de conformité fondée sur le risque qui tient les producteurs visés responsables et tenus de rendre compte de leurs produits et/ou de leurs emballages.

Activités et jalons en vertu de la LRREC et de la LTRD

- 2018 – 2020
 - Créer et maintenir un registre visant à conserver les données historiques et de programme de RDO ainsi que les données soumises par les parties visées, y compris un site Web/portail public afin de fournir des renseignements à la population
 - Gérer les données du registre conformément au code d'accès et de confidentialité de l'Office, la politique relative à la conservation des dossiers et les principes établis dans l'annexe B de l'Accord de fonctionnement provisoire

Activités et jalons en vertu de la LRREC

- 2018
 - Soutenir l'inscription des parties visées en vertu du règlement de la LRREC sur les pneus usagés
 - Soutenir l'inscription des parties visées en vertu du règlement de la LRREC sur les matériaux gérés par le deuxième programme qui recevra une directive de liquidation du ministre
- 2019
 - Soutenir l'inscription des parties visées en vertu du règlement de la LRREC sur les matériaux gérés par le troisième programme qui recevra une directive de liquidation du ministre
 - Soutenir l'inscription des parties visées découlant du cadre de réduction des déchets alimentaires et organiques du gouvernement
- 2020
 - Soutenir l'inscription des parties visées découlant de l'examen et des amendements aux règlements du programme 3R
 - Soutenir l'inscription des parties visées en vertu du règlement de la LRREC pour deux autres types de matières désignés



03 | PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE 2018 À 2020

Priorité stratégique no 3 : Autorité de confiance

Objectifs

Afin d'assurer le respect des exigences et leur exécution d'une manière consciencieuse qui obligent les parties visées à remplir leurs obligations efficacement, l'Office prévoit :

- Tenir les OFI responsables des exigences de leur programme de réacheminement des déchets et tenir les agents de gestion responsables de leurs obligations selon les règles concernant les responsables des OFI ;
- Fournir des communications claires et instructives aux parties obligées de s'inscrire et de se conformer aux règlements de la LRREC ;
- Promouvoir des conditions équitables pour les parties visées en vertu de la LRREC en s'engageant à mener des pratiques de conformité et d'exécution efficaces.

Activités et jalons en vertu de la LRREC et de la LTRD

- 2018 – 2020
 - Développer et mettre en œuvre une stratégie de conformité et d'exécution fondée sur le risque qui intègre des mesures graduelles
- 2018
 - Recruter et former des inspecteurs et des enquêteurs
 - Élaborer des politiques, des procédures et des protocoles de conformité et d'exécution, ainsi que des capacités en matière de veille stratégique
 - Mettre à jour le protocole d'entente entre l'Office et la Direction des enquêtes et de l'application des lois du MEACC afin de refléter l'accroissement des capacités en matière de conformité et d'exécution de l'Office.

Activités et jalons en vertu de la LRREC

- 2018
 - Établir l'équipe de soutien au registre pour répondre efficacement aux demandes de renseignement des parties inscrites et fournir un excellent service à la clientèle
 - Lancer une stratégie de communication pour éduquer les parties inscrites au sujet des exigences réglementaires et fournir de l'information au public
- 2019
 - Améliorer les capacités en matière d'analyse de données et de veille stratégique de l'Office dans le but d'identifier les priorités de conformité et d'exécution cohérente avec une approche fondée sur le risque

Priorité stratégique no 4 : Responsabilité

Objectifs

En vue d'être responsable, l'Office prévoit :

- Se conformer aux exigences de faire rapport prévues dans la LRREC et la LTRD ainsi que dans l'Accord de fonctionnement provisoire ;
- Se conformer au Protocole de communication de renseignements de l'Accord de fonctionnement provisoire ;
- S'impliquer avec les parties intéressées et les consulter largement et ouvertement sur le développement des politiques et la prestation de programmes, lorsque c'est pertinent ;
- Établir une culture de dialogue ouvert, de collaboration et de discours responsables.

Activités et jalons en vertu de la LRREC et de la LTRD

- 2018 – 2020
 - Fournir au ministre les renseignements prescrits dans l'annexe A du Protocole de communication de renseignements de l'Accord de fonctionnement provisoire, ainsi que sur demande
 - Afficher tous les documents devant être affichés dans le registre en vertu de la LRREC, de la LTRD et de l'Accord de fonctionnement provisoire
 - Publier l'information à propos du conseil d'administration et des comités sur le site Web
 - Fournir de l'information aux personnes dont les activités ont trait à la récupération des ressources et à la réduction des déchets en Ontario et informer le public au sujet des lois et règlements
 - Continuer à offrir les communications clés en français
 - Mener une consultation avec les parties intéressées sur l'évolution de la politique d'établissement des tarifs de l'Office et toute modification apportée à cette dernière, les tarifs ou autres frais
 - Établir un ou des groupes de travail de parties intéressées pour offrir un forum visant à développer des approches collaboratives et à améliorer la conformité et l'exécution réglementaires
- 2018
 - Examiner l'Accord de fonctionnement provisoire entre l'Office et le ministre tel que requis par la LRREC, annexe 28(4)
 - Commencer à fournir les services en français sur demande

03 | PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE 2018 À 2020

- Soumettre le rapport annuel 2017 de l'Office au plus tard le 1er juin 2018
- Tenir une assemblée générale annuelle en juin 2018
- Soumettre le plan d'activités 2018 de l'Office quatre-vingt-dix (90) jours avant la fin de l'année
- Établir et maintenir un système efficace de réponse aux commentaires et aux plaintes venant du public et reçus par l'Office en lien avec l'accomplissement de ses tâches et l'exercice de ses pouvoirs en vertu des lois

Activités et jalons clés en vertu de la LTRD

- 2018 – 2020
 - Mener une consultation avec les OFI et les parties intéressées sur toute modification au guide intérimaire d'aide à l'évaluation du plan de liquidation des organismes de financement industriel de l'Office
 - Mener une consultation avec les parties intéressées sur les plans de liquidation reçus des OFI avant leur étude pour approbation par le conseil de l'Office

Priorité stratégique no 5 : Viabilité organisationnelle

Objectifs clés

Afin d'être une organisation compétente, professionnelle, rentable et stable, l'Office prévoit :

- Développer une culture organisationnelle fondée sur le professionnalisme, l'amélioration constante, l'intégrité, la responsabilisation, le respect et la collaboration;
- Développer une capacité organisationnelle fondée sur des principes de gestion efficiente et efficace et sur l'optimisation des ressources;
- Établir et administrer une politique des droits d'inscription et un taux de droits qui soutiennent les activités de l'Office en accord avec les principes établis dans la note d'information de la politique d'établissement des tarifs de l'Office;
- Développer des pratiques et des procédures qui assurent une gestion efficace et rentable de l'organisme, y compris la réduction du poids administratif sur les parties réglementées;
- Améliorer les pratiques de gouvernance pour atteindre ou dépasser les pratiques exemplaires reconnues.

Activités et jalons clés en vertu de la LRREC et de la LTRD

- 2018 – 2020
 - Soutenir la culture de fonctionnement interne de l'Office par la mobilisation et la formation continues des employés
 - Bâtir des capacités internes pour assurer la relève et soutenir le développement d'une culture organisationnelle forte et résistante
 - Lorsque le mandat des membres du conseil arrive à son échéance, élire ou remplacer le directeur qui part pour s'assurer que l'effectif du conseil est complet avec onze membres
- 2018
 - Recruter, engager et intégrer des inspecteurs, des enquêteurs et du personnel de soutien au registre, au besoin
 - Recruter, engager et intégrer du personnel de soutien aux fonctions d'analyse de données et de communications pour renforcer le registre et les services de soutien à la conformité de l'Office
 - Mettre en place un système de comptabilité intégré au registre dans le but de renforcer les capacités en matière de prévision
 - Améliorer les systèmes financiers et de comptabilité pour permettre davantage d'inscriptions
 - Développer et mettre à jour des manuels de fonctionnement, des politiques et des procédures afin d'établir des pratiques opérationnelles claires et cohérentes
 - Examiner les politiques et procédures de gouvernance une fois que les onze membres du conseil sont en fonction
 - Examiner les politiques et procédures administratives
 - Entreprendre un examen pour garantir que l'Office est en conformité avec tous les règlements applicables
- 2019
 - Mener une évaluation du rendement de chaque membre du conseil

Activités et jalons clés en vertu de la LRREC

- 2018 – 2020
 - Examiner, accroître et/ou ajuster le taux des droits à mesure que d'autres parties sont visées, conformément avec la politique d'établissement des tarifs

04
PLAN FINANCIER

Les hypothèses clés décrites à la section 3 sont à la base du plan financier 2018 – 2020 de l'Office. Comme tel, le plan financier pour cette période de trois ans englobe un haut degré d'incertitude, en particulier pour les deux dernières années.

En plus des hypothèses clés de la section 3, le plan financier de l'Office suppose :

- Le développement de la configuration du système de gestion des relations avec les personnes inscrites au registre, y compris les finances, les rapports et les analyses;
- L'amortissement des coûts du matériel informatique de mise en œuvre;
- L'inclusion de la migration des données historiques, des coûts annuels des licences et des coûts des services de gestion et de maintenance dans les dépenses du registre.

Les composantes du plan financier 2018 – 2020 de l'Office sont les suivantes :

- Ressources humaines
- Revenus et dépenses
- Marge de crédit
- Fonds de réserve
- Risques

Ressources humaines

Les capacités en matière de ressources humaines de l'Office se bâtiront graduellement de 2018 à 2020, à mesure que les programmes de réacheminement des déchets seront liquidés et que les initiatives décrites dans les hypothèses clés de la section 3 verront le jour.

Des postes d'importance cruciale seront nécessaires pour soutenir le système du registre de l'Office, la conformité et l'exécution, l'administration financière et les fonctions de gestion exécutive :

- Les activités de conformité et d'exécution et l'équipe de soutien au registre prendront graduellement de l'expansion de 2018 à 2020. La création de capacités centrales pour soutenir la

première année de fonctionnement du registre sera l'objectif principal en 2018. À mesure que le nombre de parties inscrites augmentera dans les années à venir, la création d'équipes agiles et à facettes multiples en matière de conformité et d'exécution ainsi que de soutien au registre est envisagée pour soutenir les fonctions suivantes :

- Communiquer clairement avec les parties réglementées pour soutenir l'éducation, la conscience et la conformité volontaire;
- Offrir le soutien d'un service à la clientèle aux parties inscrites;
- Surveiller la conformité à l'aide de l'obligation de s'inscrire, de payer des droits d'inscription, de remplir des documents d'information précis et complets et de remplir les objectifs de rendement prescrits;
- Mener des actions de conformité et d'exécution graduelles pour s'assurer de la conformité avec les exigences réglementaires décrites dans la LTRD, la LRREC et les règlements associés.

- Quand les OFI recevront la directive de liquider les programmes de réacheminement des déchets, l'équipe de la LTRD se concentrera sur la supervision des activités des OFI avant et pendant le processus de liquidation.
- L'équipe d'information et de technologie de l'information (I et TI) sera renforcée pour soutenir les utilisateurs des multiples applications qui constituent le système du registre, y compris la gestion des relations avec les entités inscrites, l'intégration du système de comptabilité financière, la production de rapport, la visualisation et l'analyse. De plus, l'équipe sera responsable de la conversion des données externes provenant des systèmes des OFI et versées dans le registre, et faisant la liaison avec le fournisseur de Services gérés.
- L'Office nommera un chef du contentieux pour fournir des services juridiques généraux, y compris :
 - Garantir les pratiques exemplaires de gouvernance en soutenant le conseil d'administration;

04 | PLAN FINANCIER

- Gérer les conseillers juridiques externes;
 - Offrir des conseils juridiques au registraire, à l'équipe de conformité et exécution et à l'équipe de soutien au registre;
 - Offrir des services juridiques administratifs et opérationnels à l'organisme.
 - Un gestionnaire de projet sera recruté pour soutenir la présentation des initiatives stratégiques dans les délais et en respectant les budgets.
 - L'équipe des finances et de l'administration sera bonifiée avec l'ajout d'un gestionnaire en RH qui s'assurera de
- l'alignement entre les objectifs stratégiques de l'organisme et son plan de RH, y compris en apportant un soutien au recrutement, à l'intégration, à la rétention, à la gestion du rendement et à la gestion des changements. Un analyste financier sera ajouté à l'équipe pour répondre à la demande croissante de rapports, de budgets et de planification financière.

 - L'équipe des communications et des relations avec les parties intéressées sera augmentée d'un conseiller supplémentaire pour soutenir les communications, les consultations et les fonctions en matière de conformité de l'Office.

Le tableau suivant décrit les ressources humaines en place anticipées à la fin de 2017, ainsi que les ressources humaines ajoutées anticipées de 2018 à 2020.

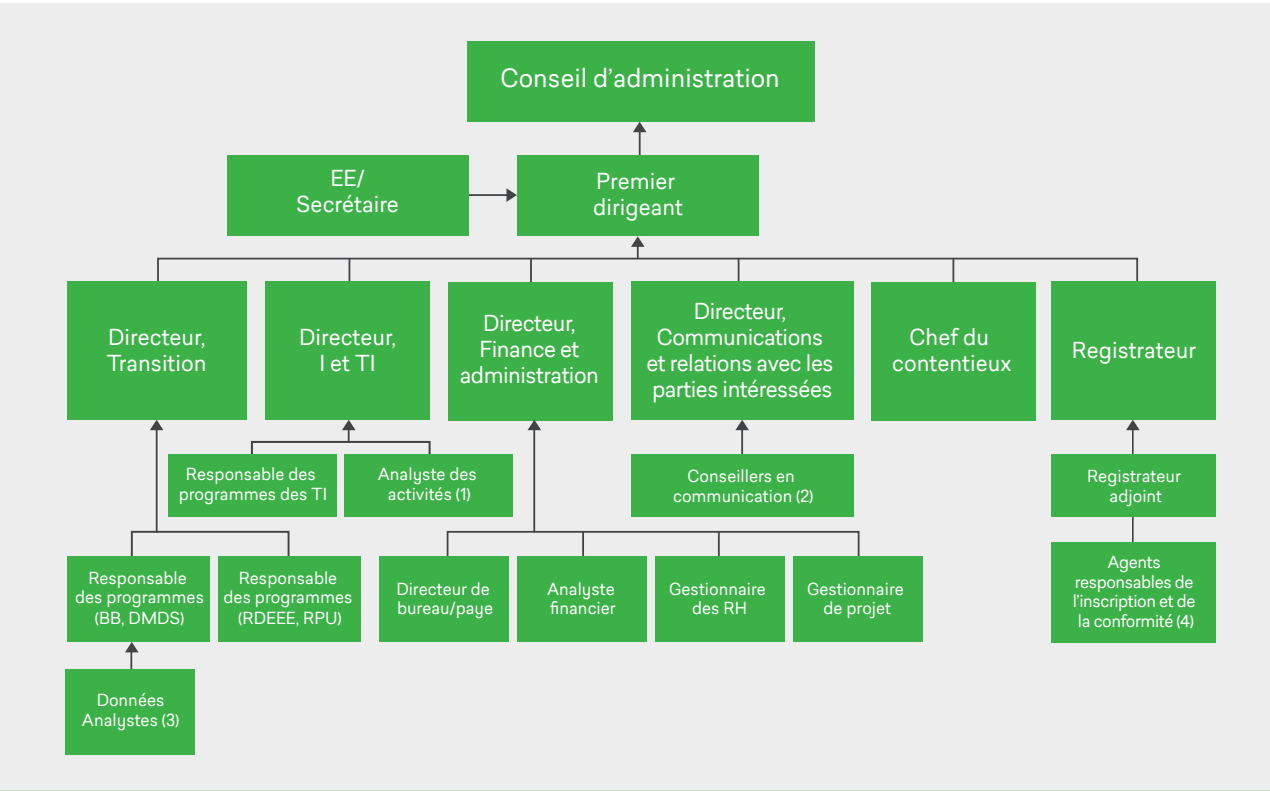
Plan des ressources humaines de 2018 à 2020

Équipe	Postes équivalent temps plein par année			
	2017	2018	2019	2020
Soutien à la conformité et à l'exécution, et au registre	0,70	6,00	9,50	15,00
LTRD	7,00	6,00	4,50	3,00
I et TI	2,00	2,50	4,00	4,00
DG, secrétaire/ EE, juridique	1,50	2,75	3,00	3,00
Finance et administration	1,75	4,50	5,00	5,00
Communications et relations avec les parties intéressées	1,65	3,00	3,00	3,00
Total annuel des ETP	14,6	24,75	29	33

04 | PLAN FINANCIER

L'organigramme suivant illustre l'information du plan des ressources humaines pour 2018.

Administration de l'OPRR La LRREC et la LTRD de 2018



Revenus et dépenses

Les activités de l'Office de 2018 à 2020 seront soutenues par les revenus provenant de deux sources :

- Les organismes réglementés en vertu de la LTRD;
- Les parties visées en vertu de la LRREC et d'autres lois.

Les revenus estimés provenant des organismes réglementés en vertu de la LTRD reflètent les hypothèses de liquidation incluses dans la section 3 des hypothèses clés et proviennent des frais directs aux OFI et aux RGI pour les dépenses relatives à la LTRD. L'Office continuera de récupérer les coûts associés à la LTRD par le biais des OFI et des RGI jusqu'à ce que la liquidation des programmes et des organismes soit complétée.

Les revenus estimés provenant des parties visées en vertu de la LRREC et d'autres lois reflètent les inscriptions additionnelles décrites dans la section 3 (hypothèses clés) et proviennent des frais d'inscription déboursés par les parties visées. Pour les besoins de cette prévision, il a été nécessaire de faire une supposition de la proportion des coûts alloués à la LRREC qui seraient récupérés par le biais des droits chaque année et la proportion dans laquelle la marge de crédit serait utilisée. Cette hypothèse et le

montant résultant du revenu de la LRREC qui se trouve dans le tableau suivant ne sont pas une indication du montant des droits futurs qui sera déterminé par l'Office après consultation de la politique d'établissement des tarifs de l'Office en 2017 et consultation du taux des droits pour ceux qui seront affectés par les règlements futurs, à mesure que ceux-ci sont établis par le MEACC.

La variation des dépenses primaires entre le budget de 2017 et celui de 2018 est liée aux raisons suivantes :

- Une augmentation de la masse salariale due à l'augmentation de la capacité en matière de ressources humaines;
- Une diminution des honoraires professionnels reflétant des dépenses de recrutement réduites;
- Une augmentation des dépenses de bureau qui reflète l'accroissement des espaces de bureau de l'Office en comptant l'amortissement des améliorations locatives tout au long de la période de location;
- Une diminution des honoraires professionnels extraordinaires ponctuels largement attribués à l'exécution des procédures judiciaires de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario.



04 | PLAN FINANCIER

L'augmentation graduelle de l'allocation de dépenses de la LRREC reflète la mise en œuvre du système du registre et l'augmentation de la capacité en matière de conformité et exécution et de soutien au Registre.

L'augmentation graduelle de l'allocation de dépenses de la LTRD reflète la liquidation du Programme de recyclage des vieux pneus en 2018 et la liquidation anticipée de programmes supplémentaires d'ici 2020.

Office de la productivité et de la récupération des ressources – Prévision des résultats

	Budget	Prévision	Avant-projet	Prévision	
'En millions	2017	2017	de budget 2018	2019	2020
Produits					
Produits de la LTRD	6,16 \$	5,69 \$	6,38 \$	5,16 \$	3,63 \$
Produits de la LRREC	0,00 \$	0,00 \$	1,40 \$	2,40 \$	5,00 \$
Revenu total	6,16 \$	5,69 \$	7,78 \$	7,56 \$	8,63\$
Charges ¹					
Activités principales					
Page ²	2,36 \$	1,98 \$	3,46 \$	4,12 \$	4,62 \$
Communications et consultations	0,24 \$	0,32 \$	0,37 \$	0,40 \$	0,40 \$
Dépenses de bureau et autres ³	1,01 \$	0,87 \$	1,26 \$	1,35 \$	1,46 \$
Honoraires professionnels pour soutenir les activités principales ⁴	0,93 \$	0,72 \$	0,73 \$	0,64 \$	0,36 \$
Activités principales – Sous-total	4,53 \$	3,88 \$	5,82 \$	6,51 \$	6,84 \$
Autres activités					
Honoraires professionnels extraordinaires ponctuels ⁵	7,7 \$	0,67 \$	0,36 \$	0,27 \$	0,25 \$
Création et exploitation du registre	1,24 \$	0,52 \$	2,39 \$	1,98 \$	1,70 \$
Dépenses imprévues	0,20 \$	0,08 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Toutes les activités – Total	6,74 \$	5,15 \$	8,56 \$	8,76 \$	8,79 \$
Excédent d'exploitation (déficit)	-0,57 \$	0,54 \$	-0,78 \$	-1,20 \$	-0,16 \$
Contribution au fonds de réserve ⁶	0,30 \$	1,50 \$	0,60 \$	0,60 \$	0,60 \$
Affectation					
LRREC	0,87 \$	0,96 \$	2,78 \$	4,20 \$	5,76 \$
LTRD	6,16 \$	5,69 \$	6,38 \$	5,16 \$	3,63 \$

- Notes sur le budget
1. Le budget 2017 ci-dessus reflète le même total de toutes les activités que celui présenté dans le plan d'activité 2017. Les communications et consultations et les dépenses de bureau et autres sont le résultat d'un transfert des charges entre les deux catégories pour clarifier les charges de 2017.

2. Comprend les employés temps plein et contractuels et les dépenses connexes liées aux avantages sociaux et à la retraite.

3. Comprend le bail du bureau et la location de l'espace provisoire en 2017, l'amortissement des améliorations locatives, les fournitures, le mobilier, les assurances, les dépenses d'impression, de téléphone et d'Internet, ainsi que les logiciels. Comprend également la rémunération et les dépenses des administrateurs, ainsi que les dépenses liées au sondage municipal Datacall et à l'audit annuel.

4. Comprend les services juridiques, le soutien des TI, les services d'audit externes, les services de recrutement des RH et les contrats d'experts-conseils liés à la surveillance des organismes de financement industriel et des responsables de la gérance industrielle par l'Office.

5. Comprend la politique en matière de conformité, le soutien à la gestion de projet, le respect des clauses contractuelles, la traduction française, la consultation publique sur les politiques de l'Office et les lignes directrices sur la liquidation des OFI.

6. Le solde prévu du fonds de réserve à la fin de 2017 reflète une contribution accélérée temporaire au fonds pour compenser les frais aux OFI et aux RGI retardés. Le conseil d'administration de l'Office a pris cette mesure au milieu de l'année 2017 pour assurer une uniformité avec les dépenses prévues de l'Office pour 2017, qui étaient précédemment fournies par les OFI, et qui ont été intégrées dans les frais des OFI de 2017.

Marge de crédit

Plusieurs dépenses allouées à la LRREC sont différées ou amorties et seront récupérées par le biais des droits d'inscription reçus dans les années futures. Une marge de crédit sera utilisée pour couvrir le flux de trésorerie lié à ces dépenses. Une marge de crédit a été garantie.

Fonds de réserve

L'Accord de fonctionnement provisoire stipule que si des réserves pour éventualités sont établies, elles ne peuvent pas excéder 50 % des coûts d'exploitation annuels de l'organisme. Le conseil d'administration a établi une politique de fonds de réserve en accord avec cette exigence.

Risque

Le risque est inhérent à tout plan d'activités, en particulier lorsque celui-ci couvre une période de trois ans basée sur des hypothèses concernant des initiatives gouvernementales.

L'Office identifie et évalue les risques et développe des plans d'atténuation pour gérer les risques qui présentent une possibilité d'entraver la capacité de l'organisme d'atteindre les objectifs de son plan d'activité.

Les risques clés associés au plan d'activité 2018 – 2020 sont les suivants :

- Les hypothèses clés relatives aux initiatives du gouvernement visant la liquidation des programmes de réacheminement des déchets et les inscriptions supplémentaires au cadre de réduction des déchets alimentaires et organiques, l'examen des règlements du programme des 3R et la désignation de matières additionnelles;
- Les échéanciers, les estimations de coût et la portée fonctionnelle du projet de système de registre;
- La disponibilité et le recrutement de ressources humaines qualifiées;
- La disponibilité de financement futur par le biais d'une marge de crédit.

Le cadre solide de gestion du risque d'entreprise de l'Office supporte une gestion des risques efficace par le développement de plans de gestions du risque. L'Office surveillera ses risques à travers la période du plan financier et évaluera continuellement son exposition et ses plans d'atténuation pour s'assurer que ses stratégies d'atténuation soutiennent sa résilience organisationnelle afin d'atteindre ses priorités stratégiques.

05
MESURES DE RENDEMENT

L'Office établit ses priorités stratégiques, ses objectifs annuels et ses cibles de rendement dans son plan d'activités annuel. L'Office produit un rapport sur son rendement en fonction de ses cibles dans son rapport annuel et lors de son assemblée générale annuelle, afin de démontrer aux parties intéressées et au public son respect à l'égard de la transparence et de la responsabilité.

Ces indicateurs mesurables sont influencés par le mandat, les responsabilités et les priorités de l'Office, y compris certaines d'entre elles, mandatées par le ministre par le biais de l'Accord de fonctionnement provisoire, et choisies pour être des énoncés ambitieux, mais réalisables, des résultats prévus.

Les mesures de rendement en 2017, la première année complète de fonctionnement de l'Office, étaient axées sur l'établissement de l'organisme et étaient généralement

des initiatives de départ ponctuelles qui ne peuvent être comparées ou quantifiées d'une année à l'autre. De même, les initiatives axées sur le soutien à l'établissement de l'Office durant la période du plan d'activité 2018-2020 peuvent ne pas se prêter aisément à des mesures quantifiables et peuvent refléter des mesures fondées sur l'activité pour jauger du progrès plutôt que des résultats.

À mesure que la structure organisationnelle de l'Office sera établie et que ses programmes prendront forme, les mesures de rendement seront mises à jour et stabilisées pour permettre des comparaisons d'une année à l'autre.

Comme mentionné précédemment, les priorités stratégiques sont basées sur des hypothèses clés sujettes à l'incertitude. Comme telles, les mesures de rendement rapportées dépendent de la réalisation des hypothèses clés.

Priorité stratégique no 1 : Transition des programmes de réacheminement des déchets

Objectifs	Mesures	Cibles en 2018
Poursuivre la supervision des programmes de réacheminement	Développer un amendement au plan du Programme de la boîte bleue en collaboration avec Intendance Ontario, y compris des consultations avec les parties intéressées et les peuples autochtones	Approbation par l'Office de la proposition de plan du Programme de la boîte bleue amendé, préparée par Intendance Ontario
Liquidation efficace	Approuver le plan de liquidation en accord avec la LTRD, les directives du ministre, les règlements applicables et les lignes directrices sur la liquidation de l'Office Superviser la liquidation telle qu'approuvée dans le plan de liquidation	Mise en œuvre telle que décrite dans le plan de liquidation approuvé du Programme de recyclage des vieux pneus d'ici le 31 décembre Approbation du plan de liquidation du deuxième programme ayant reçu une directive de liquidation par le ministre

05 | MESURES DE RENDEMENT

Priorité stratégique no 2 : Gestion responsable des données

Objectif	Mesures	Cibles en 2018
Achèvement de l'inscription des parties visées	Pourcentage d'inscription des parties visées	90 % des titulaires de marques précédemment inscrits à la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario sont inscrits à l'Office à la date limite
Les parties inscrites soumettent les données requises	L'exhaustivité des données transmises par les parties inscrites	Faire le suivi de tous les cas de non-respect confirmés dans les trente (30) jours
La protection des données privées et commercialement sensibles	La sécurité et la confidentialité des renseignements privés et commercialement sensibles	Le respect du code d'accès et de confidentialité et des provisions de la LRREC et de la LTRD concernant la confidentialité de l'information

Priorité stratégique no 3 : Autorité de confiance

Objectif	Mesures	Cibles en 2018
Établir une procédure d'inscription facile à l'usage des parties visées	Sondage sur la facilité d'utilisation des parties inscrites	Satisfaction générale au sujet des efforts requis lors de la procédure d'inscription comme décrits dans un sondage
Promouvoir des conditions équitables pour les parties visées en vertu de la LRREC	Temps de réponse pour intervenir auprès des parties qui ne respectent pas la conformité et l'exécution	Faire le suivi de tous les cas de non-respect confirmés dans les trente (30) jours

05 | MESURES DE RENDEMENT

Priorité stratégique no 4 : Responsabilité

Objectif	Mesures	Cibles en 2018
Se conformer aux exigences de faire rapport prévues dans la LRREC et la LTRD ainsi que dans l'Accord de fonctionnement provisoire	Faire rapport sur les exigences prévues dans la LRREC et la LTRD ainsi que dans l'Accord de fonctionnement provisoire	Soumettre le rapport annuel 2017 d'ici le 1er juin 2018 Tenir une assemblée générale annuelle en juin 2018 Soumettre le plan d'activités 2018 de l'Office quatre-vingt-dix (90) jours avant la fin de l'année
S'impliquer avec les parties inscrites et les consulter largement	Avoir complété les consultations des parties inscrites et reçu leur rétroaction	Compléter la consultation sur les plans de liquidation du deuxième programme afin de recevoir une directive de liquidation qui recevra une rétroaction positive des parties inscrites Établir un groupe de travail des parties inscrites recevant des commentaires positifs de la part des parties inscrites

Priorité stratégique no 5 : Viabilité organisationnelle

Objectif	Mesures	Cibles en 2018
Garantir une politique des tarifs et des droits qui soutienne l'organisme	Revenu total Contribution totale au fonds de réserve	Récupération des coûts et contribution au fonds de réserve en accord avec la politique sur le Fonds de réserve
Établir une culture organisationnelle fondée sur le professionnalisme, l'amélioration constante, l'intégrité, la responsabilité, le respect et la collaboration	Résultats du sondage sur l'engagement des employés	Dépassement des résultats de départ de 2017